

Histoires d'eau à Saillans

Le village de Saillans est implanté sur la rive droite de la Drôme. Il semble curieux que son approvisionnement en eau potable ait été un sujet délicat à régler.

Mais la rivière qui sert pour les activités agricoles et artisanales, la lessive ou pour abreuver les animaux, évacue aussi les eaux usées et celles des villages en amont. Pour les usages ménagers, il faut utiliser l'eau de puisage, de source ou de pluie. Les points de ravitaillement ne sont pas toujours assez nombreux, suffisants en quantité ou bien situés pour satisfaire tout le monde. C'est là qu'interviennent les fontainiers qui captent l'eau à l'extérieur du village et l'amènent par des conduites en bois ou en maçonnerie, jusqu'au cœur des bourgs.

L'eau ne coule pas de source

Pendant plusieurs siècles, Saillans n'a eu accès qu'à cinq ou six puits et à la fontaine du Portail des Moulins, proche de la Drôme. En 1719, un groupe de notables expose au châtelain qu'il « *serait très utile de faire venir à Saillans une fontaine¹ pour l'usage du public ; que celle proche des moulins, tantôt tarissait pendant la grande sécheresse, tantôt était inondée par les débordements de la rivière* ». Le problème est récurrent, mais les édiles se retrouvent systématiquement confrontés au problème du coût des travaux. De plus, la tradition veut que les eaux soient recueillies sur le flanc nord des reliefs, donc pour Saillans rien moins que sur l'autre rive de la Drôme !

Michel Barnave possède une source à la Conté Riche que les consuls proposent de lui acheter. Il en demande 1.500 livres, ce qui est trop cher pour eux.

Antoine Souvion et Louis Faure cèdent gratuitement celles qu'ils possèdent au quartier Saint-Julien en bas de Chastel-Arnaud.

Il est décidé que « *Des tuyaux en terre devaient conduire les eaux le long du pont de la Drôme² jusqu'au fossé devant la maison de ville* ».

La population résidant près de l'église proteste car elle veut sa propre fontaine.

Il faut donc faire venir plus d'eau et pour cela obtenir celle de Michel Barnave qui freine des quatre fers. À défaut d'empocher un pactole, il manigance pour « couler » le projet en incitant le Marquis de Soyans, suzerain de Chastel-Arnaud, à réclamer une indemnité pour la construction des canaux sur ses terres...

L'affaire finit par remonter jusqu'au roi qui doit trancher.

L'arrêt du Conseil d'État du 6 novembre 1723 ordonne que « *les fontaines des sieurs Souvion, Faure, Boudra, Dutour et Barnave de Chastel-Arnaud seraient conduites dans le lieu de Saillans aux frais des habitants du lieu* ». Michel Barnave sera indemnisé de 180 livres pour la sienne et le Marquis de Soyans d'une rente annuelle de deux quarts de blé.

Les bienfaits de l'eau

Dès le 23 décembre 1723 la communauté passe commande à Jean Pierre Arthaud maître-maçon de Chosles (Cholet ?) et à Jean Gautier maître-maçon et charpentier de Cobonne.

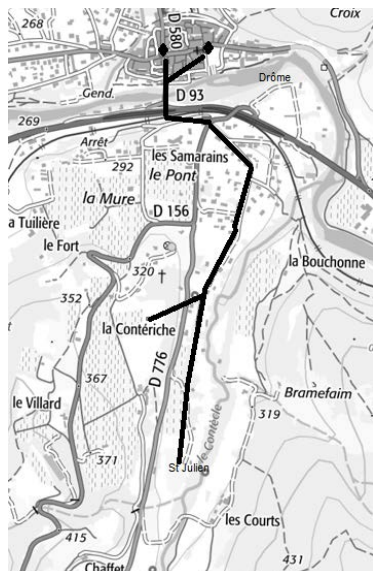
Les deux artisans sont chargés de construire « *un aqueduc³ de maçonnerie bien et deübmment de deux pieds en carré (65 cm²) [...] bien garny de mortier pour conduire les fontaines appartenant à ladite communauté depuis le fonds appartenant à Sieur Louis Faure dudit lieu situé en Saint Jullien terroir de Chastel-Arnaud jusques au fonds de Sieur Paul Ruel médecin, près et joignant le pont de Drôme [...] De même que pour joindre auxdites fontaines celle de la Conteriche qui apartenoit à Sieur Michel Barnave dudit lieu; Et de faire et construire outre ce quatre mères⁴ d'eau, savoir une au fonds dudit Sieur Faure ou de Sieur Antoine Souvion en Saint Jullien, la deuxième au fonds dudit Sieur Souvion en Bertrand où se fera la jonction de ladite fontaine de la Conteriche, la troisième dans le fonds de Sieur Daniel André aux Samarens et la quatrième au fonds dudit Sieur Ruel où lesdites fontaines doivent se séparer, pour les conduire dans ledit lieu de Saillans* ».

¹ fontaine : source

² la canalisation ne passe pas sous la Drôme mais par une goulotte fixée au pont.

³ aqueduc : conduite d'eau

⁴ bassin qui recueille les eaux venant de différentes sources



Tracé approximatif de l'aqueduc de 1724

L'entretien du captage est prévu avec un regard tous les 20 mètres marqué « *par une pierre d'auteur au dessus du terrain* ».

Le prix est fixé à 1 livre 5 sols par toise, pour 650 toises (environ 1 km 270) et sera payé « à proportion d'œuvre faite et parfaite ». Les artisans promettent de « *conduire les fontaines à niveau* » en leur donnant la pente nécessaire en fonction de la topographie.

Pour 200 livres, ils vont aussi « *construire deux bassins de pierre de taille avec un triomphe au chacun pour placer l'un à la Place du Fossé (Rue Raoul Lambert) et l'autre à la Place de l'Eglise [...] de la grandeur et dessein qui leur sera marqué par Messire Chouvet curé de Geyssans*⁵ ».

La communauté s'engage à creuser les fossés et à fournir les matériaux : chaux, sable et pierres. La dépense totale s'élève à 15.000 livres selon un comptage de 1726, soit une véritable fortune pour l'époque.

La canalisation est opérationnelle sur la Place du Fossé le 24 avril 1725. Devant le miracle de l'eau jaillissante, les habitants s'enthousiasment. Et, comble de joie, l'évêque de Die passant opportunément par là, fait halte et bénit la foule en liesse. Alléluia !



Fontaines place de l'Eglise et place du Fossé

Dès le 13 mai les premières incivilités ont lieu et une délibération interdit de laver du linge ou des herbages dans les bassins des fontaines.

La profusion de l'eau amène les édiles à prévoir le développement économique du bourg qui peut désormais satisfaire plus que ses propres habitants. La même année, ils obtiennent le rétablissement du marché hebdomadaire et votent la construction d'une halle pour l'abriter sur la place du Fossé.

Petits poissons contre gros requin

⁵ les dessins de géométrie, vu leur technicité, étaient habituellement confiés à des personnes instruites

Mais le succès des uns fait le dépit des autres et le 24 février 1726 le Marquis de Soyans dépose une requête contre l'arrêt du Conseil d'État de 1723. Il prétend avoir été trompé : Saillans a détourné toutes les sources de Chastel-Arnaud qui alimenteraient un grand canal servant à l'industrie locale ; les ruisseaux qui font tourner ses moulins et les installations dont il tire ses revenus seraient asséchés. Il menace de faire détruire les ouvrages.

On imagine l'acrimonie d'un seigneur qui s'estime lésé par des paysans qui exploitent une belle source de revenus... Il veut doucher leurs prétentions et réorienter le flot des profits vers ses propres coffres.

Saillans se défend et trouve des alliés parmi les habitants de Chastel-Arnaud qui font dresser un acte dès le 25 février 1726.

Ils démentent la pénurie et déclarent ne souffrir d'aucun préjudice, tant pour le rouage de leur chanvre que pour leurs fabriques. Le débit du ruisseau de Contècle suffit au fonctionnement des installations. Son flux n'a pas discontinué depuis la création de l'aqueduc. Ils signalent même la ressource inexploitée d'un canal supérieur qui sert à l'arrosage des prairies et d'autres sources dont l'eau n'est pas captée. Enfin, ils expliquent que l'alimentation de l'aqueduc se fait largement en dessous de la zone d'habitation du village et ne leur nuit pas.

Bien au contraire, comme les échanges entre les deux bourgades sont fréquents, ils sont ravis de trouver de l'eau en abondance, tant pour eux que pour leur bétail, lorsqu'ils descendent à Saillans. Elle leur est bien plus utile là que perdue à flanc de coteau.

Le 25 septembre 1729, l'arrêt du Conseil d'État maintient la communauté dans la propriété de ses canaux, réservoirs et fontaines. Il indemnise Michel Barnave de 300 livres et le Marquis de Soyans d'une rente de 43 livres.

De l'aqueduc à la bélière

Après ce procès, la conduite d'eau est régulièrement mentionnée dans les délibérations de Saillans au moins jusqu'à la fin du XVIII^{ème} en raison des travaux d'entretien.

Reste-t-il encore aujourd'hui des vestiges de cet ouvrage d'art bien que l'agglomération ait été raccordée au réseau d'eau courante dans les années 1950 ?



1954 travaux adduction rue Barnave

La réponse est positive. En effet, même si leur alimentation a changé, les deux fontaines en pierre agrémentent toujours et aux mêmes endroits le cœur de Saillans. Un vaste bassin maçonné, qui sert de réserve d'eau occasionnelle aux pompiers, est une probable survivance de l'une des « mères » d'autrefois. Il est situé sur la rive gauche de la Drôme non loin du pont. Et enfin, une association locale *La Bélière des Samarins* tente de conserver sa « bélière », réseau de canalisations qui descend de Chastel-Arnaud. L'eau, toujours captée à trois sources situées à St-Julien, permet d'arroser les terrains cultivables et jardins du quartier de Samarins. Son tracé recoupe largement celui d'une partie de l'aqueduc, même si désormais la Drôme n'est plus franchie.

Hélène Coomans

Avec l'aimable collaboration et les photos de Michel Morin président de l'association *La Bélière des Samarins* ; l'assistance technique de Jean Claude Chèze, de l'association *Histoire et patrimoine Aoustois* et de Delphine Baudouin.

Sources :

La vallée de la Drôme - Histoire de Saillans - André Mailhet 1892 ; Répertoire de l'Inventaire Lacroix : E14763, E 14764 ; AD Drôme : 2E 17937.071, 2E 17998.161 ; IGN Géoportail.